

Dénomination :	IMPRIMERIE BERNARD MOURIER
n° de gestion :	1981B00054
n° d'identification :	322 647 298
n° de dépôt :	A2011/001965
Date du dépôt :	08/09/2011
Pièce :	procès-verbal du conseil d'administration du 12/07/2011

Imprimerie Bernard MOURIER
Société Anonyme
au capital de 180 000 euros
Siège social : 255 rue Victor Puiseux
39000 Lons-le-Saunier
Lons-le-Saunier B 322 647 298

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2011

L'an deux mille onze,

Le 12 juillet,

A 9 heures,

Les administrateurs de la société Imprimerie Bernard MOURIER se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Bernard MOURIER
- Madame Françoise MOURIER
- Monsieur Franck MOURIER
- Monsieur Jack THIBAUD

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Bernard MOURIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission d'un administrateur et de son mandat de Directeur Général délégué,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président informe le Conseil de la décision de Madame Françoise MOURIER de renoncer à ses fonctions de Directeur Général délégué de la Société avec effet au 30 juin 2011 et lui donne lecture de sa lettre de démission.

Il indique également que Madame Françoise MOURIER demande également à être déchargér de son mandat d'administrateur à cette même date.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de sa démission.

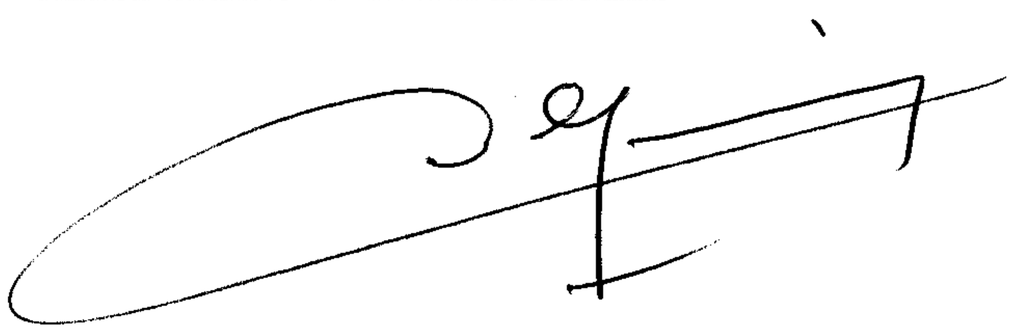
Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser la démission de Madame Françoise MOURIER de ses mandats d'Administrateur et de Directeur Général Délégué, avec effet au 30 juin 2011, et de ne pas procéder à son remplacement.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Bernard MOURIER ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

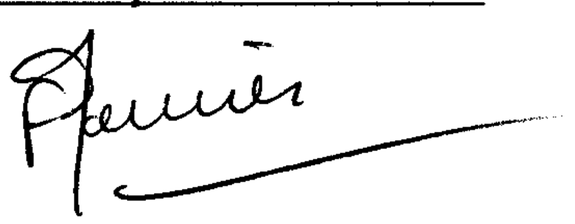
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Administrateurs.

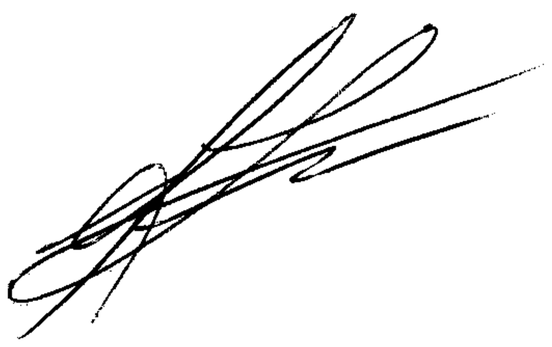
Monsieur Bernard MOURIER



Madame Françoise MOURIER



Monsieur Franck MOURIER



Monsieur Jack THIBAUD

